

« Mains propres » : les dessous

SOUÇONS Le maire de Beausoleil en prison, 125 000 euros et un pacte retrouvé dans un coffre, un sénateur pointé du doigt. Quelle est la réalité de ce dossier ?

La demande de levée de l'immunité parlementaire du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat pourrait être étudiée autour du 20 janvier (ci-contre). Près de deux mois seront alors passés depuis le vaste coup de filet qui, le 24 novembre, s'était refermé sur le maire de Beausoleil, la famille du sénateur Vestri, des entrepreneurs azuréens ainsi que deux figures du grand banditisme. L'opération « mains propres sur la Côte » lancée ce jour-là n'a cependant pas pour autant livré tous ses secrets. Car ce n'est pas une, mais bien deux affaires que la police judiciaire et le groupe d'intervention régionale (GIR) de Nice mènent de front. Le lien entre les deux c'est un homme qui le fait. Ange-Roméo Alberti, surnommé « Lino ». Et ce sont ses relations avec Gianni Tagliamento, un Napolitain

suspecté d'être l'ambassadeur de la Camorra sur la Côte, qui sont la cause de ses déboires judiciaires (lire page suivante). Pourtant, les truands présumés sont tous ressortis libres au bout de 48 heures de garde à vue. A commencer par Giovanni Tagliamento, alias « petite araignée ».

Où sont passés les mafieux ?

Du coup, la défense de Lino Alberti s'engouffre dans ce qu'elle considère comme une brèche : « Cela suffit à balayer tous les soupçons de prétendue collusion entre mafieux, élus et chefs d'entreprises, insiste M^e Patrick Bérard l'un des avocats de Lino Alberti. Mon client s'est levé à six heures tous les matins pendant 40 ans. Son argent n'est rien d'autre que le fruit de son travail. Ce n'est pas un hasard si l'on arrive à 65 ans avec un casier vierge ! »

Reste toutefois la « vérité du dossier ». Et Lino Alberti ne l'a pas niée. Il assure avoir été recruté par les porteurs du projet de la tour Odéon à Monaco (page suivante)... Mais aussi sur la commune de Beausoleil. Car pour permettre l'édification de ce building il va falloir œuvrer aussi sur le territoire français. Ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes : inverser des sens de circulation pour permettre le passage des camions, installer des baraquements de chantier ou encore faire passer des tirants à travers la frontière...



Gérard Spinelli (à gauche) a déposé une demande de remise en liberté avant-hier. En attendant il reste en prison. (Photo Patrice Lapoirie)

Pot-de-vin de 125 000 euros ?

Une liste en dix points des difficultés à régler aurait été « fournie » à Lino Alberti. Elle aurait d'ailleurs été retrouvée lors de leur perquisition dans la luxueuse propriété du Cap-Martin où vivaient Lino et sa compagne, l'héritière de la famille Grundig. Dans ce coffre dissimulé au fond d'une penderie les policiers ont également mis la main sur une enveloppe contenant 65 000 euros en liquide et sur laquelle était écrit « Gérard ». « Gérard » c'est Gérard Spinelli. En tout cas, c'est ce qu'affirme Lino Alberti. Il va plus loin même : outre ce versement à venir, l'entrepreneur aurait déjà donné 60 000 euros en espèces au maire de Beausoleil. Au total ce serait

donc, une commission de 125 000 euros que l'élu aurait dû toucher. La moitié, en fait, de la somme que Lino Alberti affirme avoir lui-même perçue en contrepartie de son intervention : 250 000 euros... Ce qui n'aurait été qu'un « acompte » !

Largement suffisant en tout cas pour nourrir le soupçon qu'un véritable pacte de corruption aurait été noué avec le maire de Beausoleil. Gérard Spinelli, lui, nie toujours avoir perçu une quelconque commission. « Il n'avait aucun pouvoir de s'opposer au projet Odéon, assure son conseil M^e Szeptowski. De plus, Lino Alberti déclare en même temps qu'il a versé de l'argent à Gérard Spinelli sans toutefois lui dire ce qu'il attendait en contrepartie... Je ne comprends plus. »

Il n'empêche : Gérard Spinelli dort toujours aux Baumettes, même si ses avocats ont déposé une demande de mise en liberté il y a 48 heures.

Quels soupçons contre le sénateur ?

L'autre volet de ce dossier concerne Saint-Jean-Cap-Ferrat. Son maire, René Vestri, n'est officiellement suspecté de rien. Pourtant, l'interpellation de ses filles, puis de son épouse, bien que ressorties libres de leur garde-à-vue, alimente toutes les rumeurs dans la presqu'île. Sans parler de ces 500 000 euros en espèces saisis dans le coffre que l'élu partage à la banque avec sa conjointe. Mais quelle est la réalité des faits ? Il serait tout au moins question d'évasion fiscale. Les deux filles du sénateur Vestri, co-actionnaires de la société Olimar qui exploite un établissement sur la plage de Passable, n'auraient pas déclaré l'intégralité de leurs recettes ? Le liquide sortait de la comptabilité pour atterrir sur des comptes offshore et c'est Lino Alberti qui aurait alors collecté les espèces pour virer ensuite les sommes équivalentes depuis ses propres comptes ? Une question reste en suspens : quels soupçons justifient que le sénateur-maire de la presqu'île des milliardaires soit la cible d'une demande de levée de son immunité parlementaire, une procédure extrêmement rare ?



M^e Bérard, avocat de Lino Alberti : « Le fantôme de la mafia ». (Photo Patrick Blanchard)

Enquête secrète et bénédiction de Nicolas Sarkozy

Officiellement, tout débute en 2007. Par une note d'information des services italiens qui attirent l'attention des policiers azuréens sur un certain Giovanni Tagliamento.

Le tribunal d'Imperia vient de geler les avoirs (900 000 euros) de ce Napolitain de 53 ans. Mais en France, « Gianni » Tagliamento n'est pas non plus inconnu. Cela remonte au

début des années quatre-vingt-dix. Le casino du Soleil de Menton était alors à la vente et l'une des entreprises candidates à sa reprise avait attiré l'attention des renseignements généraux.

Derrière le paravent légal de la Sofextour, c'est l'ombre de la Camorra qui planait. Et celle de Giovanni Tagliamento surnommé « la petite araignée », interpellé à Beausoleil en 1999 et condamné à

10 ans de prison pour association de malfaiteur en lien avec une entreprise mafieuse.

Vingt ans plus tard, voilà que son nom était à nouveau cité. D'abord dans cette note d'information. Puis, en avril 2008, lors d'une réunion de travail en préfecture qui réunit les chefs de service de feu les RG, la DST, mais aussi de la PJ et des gendarmes. Objet de la table ronde : « La délinquance étrangère en région PACA ».

Coup d'accélérateur présidentiel

Or, c'est au sein d'une société azuréenne, Agel construction, que le Napolitain a entamé sa reconversion en 2005. Une société qu'il finira d'ailleurs par racheter

grâce à l'entremise de Lino Alberti. Voilà qui aurait suffi à placer ce dernier en ligne de mire de la police judiciaire.

Manifestement, le travail initié par la brigade financière dans le plus grand secret dès 2007 a porté ses fruits. D'autant que le président de la République en personne en avril 2009 à Nice, met l'accent sur l'impérieux combat à mener contre l'économie souterraine. Celle générée par le trafic de drogue mais aussi celle impliquant d'éventuels faits de corruption impliquant des élus... A posteriori, le message du président de la République qui, lui, ne pouvait ignorer les investigations menées sur la Côte depuis près d'un an et demi, est on ne peut plus clair.

ESSAYEZ L'HIPPODROME, VOUS ALLEZ ADORER

8 courses au trot dès 12 h 30 - PMU

ENTRÉE 4,50 €

HIPODROME CÔTE D'AZUR

Ouverturs à 12 h • Restaurants panoramiques • Parking gratuit • www.hippodrome-cotedazur.com

Dossier réalisé par Jean-François ROUBAUD jrroubaud@nicematin.fr et Éric GALLIANO egalliano@nicematin.fr

d'une affaire politico-financière

Levée d'immunité pour René Vestri ?

Le bureau du Sénat devrait être convoqué le 20 janvier pour étudier la demande de levée d'immunité parlementaire du sénateur René Vestri.

Si la date n'a pas été encore définitivement arrêtée par le président Gérard Larcher, la procédure est cette fois bel et bien enclenchée au palais du Luxembourg.

À la suite de l'opération « mains propres » déclenchée le 24 novembre dans l'est du département des Alpes-Maritimes, le sénateur maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat est visé par des soupçons de corruption et de blanchiment d'argent.

La procédure relativement exceptionnelle voulue par le juge Duchaine suit donc son cours. En tant que sénateur, René Vestri, 71 ans, ne peut être interpellé ni placé en garde à vue tant qu'il bénéficie de cette immunité. Le magistrat marseillais a donc dû se résigner à suivre le parcours judiciaire imposé : déposer d'abord à la mi-décembre sa requête au



La demande de levée de l'immunité du sénateur Vestri vient d'atterrir sur le bureau du président du sénat.

(Photo Éric Dulière)

près du procureur général d'Aix-en-Provence, ce dernier la transmettant au garde des Sceaux qui, *in fine*, saisissait le président du Sénat. Reste maintenant à attendre la réunion du Bureau du Sénat, composé de

26 membres : le président, huit vice-présidents, trois questeurs et quatorze secrétaires. Ce sont eux qui, après avoir reçu le sénateur René Vestri, seront amenés à se prononcer au gré d'un vote à bulletins secrets.

De Bernard Tapie à Gaston Flosse

Pré-condamnation ou pur privilège ? Tel a été à chacune des demandes de levée d'immunité parlementaire sous la V^e République le dilemme soumis aux parlementaires, sénateurs ou députés.

Après l'affaire VA-OM, ce fut le cas pour le député Tapie. Les anti-Bernard Tapie tonnaient qu'un « justiciable quelconque aurait déjà été mis en examen ». Les autres dénonçant un acharnement politique dont le seul but aurait été de clouer définitivement au pilori la président de l'OM et l'ami du Président Mitterrand.

En l'espèce, la requête du juge Duchaine ne devrait pas soulever une telle polémique. Si le sénateur René Vestri se refuse à tout commentaire, son avocat, M^e Versini, lui, jouait hier la scène du « wait and see » : « Nous avons appris cette requête par la presse. N'en con-

naissant pas les motifs, nous n'avons rien à en dire. Nous verrons. Pour l'heure, on ne reproche rien au sénateur Vestri, il n'a pas été mis en examen alors que son immunité parlementaire ne l'empêchait pas. Alors ? Le bureau du Sénat devrait effectivement se réunir autour du 20 janvier, mais on ne peut s'empêcher, en l'état, de penser à la jurisprudence toute récente de Gaston Flosse ».

Explications : en juillet dernier, les instances du palais du Luxembourg avaient d'abord rejeté la demande de levée d'immunité de Gaston Flosse, 78 ans, que le parquet de Paapeste réclamait dans le cadre de l'affaire de détournement de biens sociaux et de corruption active à l'Office des Postes et télécommunications de Polynésie. Ce n'est que le 30 octobre, à la suite d'une seconde requête, que le Sénat finissait par y accéder... mais, entre-temps, l'ancien président de la Polynésie française avait été mis en examen.

LA CHRONOLOGIE DE L'AFFAIRE

2007

Les services italiens transmettent à leurs homologues une note d'information sur un ressortissant napolitain installé à Menton, Giovanni Tagliamento. La PJ qui dispose aussi d'informations le concernant ouvre une enquête. C'est ainsi qu'apparaît Lino Alberti, une connaissance de Tagliamento.

Début 2009

Une antenne du GIR est créée à Nice. Elle vient renforcer les enquêtes de la PJ financière dans leurs investigations qui semblent devoir porter sur des faits de corruption.

Juin 2009

La juridiction interrégionale spécialisée de Marseille ouvre une information judiciaire pour blanchiment, corruption et abus de biens sociaux.

24 novembre

Au petit matin, le top départ de l'opération « mains propres » est donné. Les policiers interpellent notamment le maire de Beausoleil, l'entrepreneur Lino Alberti, deux figures du banditisme, un homme d'affaires monégasque et des entrepreneurs azuréens. Les filles du sénateur Vestri puis son épouse vont également faire l'objet d'une garde à vue.

27 novembre

Gérard Spinelli est déferé à Marseille et écroué. Tout comme Lino Alberti. La famille du sénateur Vestri, quant à elle, est libérée sans être mise en examen.

10 décembre

Lino Alberti est libéré et placé sous contrôle judiciaire contre une caution d'un million d'euros.

Mi-décembre

Le juge demande la levée de l'immunité parlementaire du sénateur René Vestri.

4 janvier

La demande de levée d'immunité arrive sur le bureau du président du sénat. Elle pourrait être étudiée autour du 20 janvier prochain.

Impact : le programme de la tour Odéon de Monaco tient bon

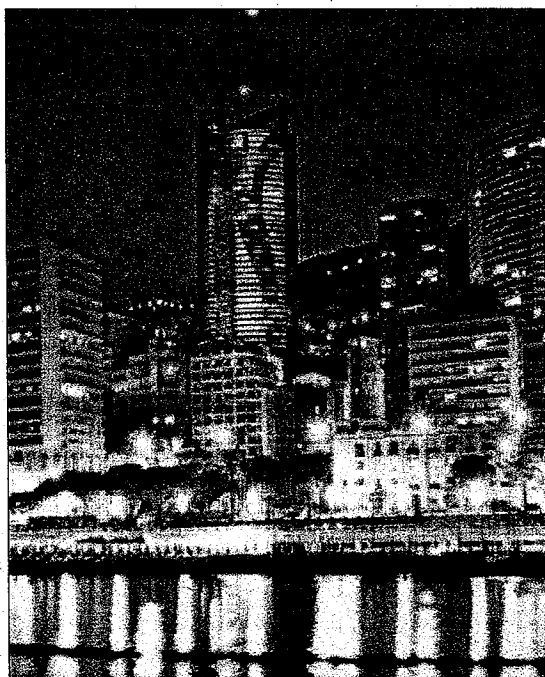
C'est le plus gros chantier actuellement en Principauté, mais au delà en France. La tour Odéon à Monaco, qui devrait être livrée le 3 juillet 2014, sera le troisième immeuble le plus haut de France, derrière la tour Montparnasse (210 m) et la tour Total dans le quartier de la Défense (187 m). A-t-elle failli être emportée dans la tourmente judiciaire de l'opération « mains propres » qui vaut aujourd'hui à Gérard Spinelli, le maire de Beausoleil, d'être toujours placé sous mandat de dépôt à la prison des Baumettes ?

En principauté, cette simple question semble saugrenue. Depuis le début novembre, ce chantier de 500 millions d'euros se met doucement mais sûrement en branle, et rien ne semble devoir le retarder. Claudio Marzoco, le promoteur, affirmait que l'opération sans exemple sur la Côte suivait normalement son cours. L'enjeu est, il est vrai, de taille : une fois livrée, la tour conçue par l'architecte monégasque Alexandre Giraldi, s'élèvera entre Beausoleil et Monaco sur 49 niveaux, (170 mètres de haut) : « Nous n'avons rien à voir dans l'affaire judiciaire qui implique le maire de Beausoleil. Pour une première raison, c'est que ce projet se situe en Principauté. De plus, le marché a été confié à Vinci, qui est rappelons-le la plus grosse entreprise de BTP du monde. Si effectivement, en tant que promoteur, j'ai souvent travaillé avec

Lino Alberti en Principauté, nous n'avons sur ce chantier aucun lien, moins encore de contrat de sous-traitance. »

Un grain de sable administratif ?

Affaire classée donc ? Claudio Marzoco y tient. « Une telle opération ne peut subir le moindre retard. Nous sommes partenaire à 50 % avec l'État monégasque. Et en période de crise, ce chantier sera pendant cinq ans générateur de retombées économiques importantes pour la Principauté et la France. Ce sont d'abord 600 emplois directs. Puis, après la livraison, plus de 250 emplois permanents pour le gardiennage, la maintenance, etc. » Rien d'exagéré. Ce double immeuble sera en effet composé de 4000 m² de bureaux, de commerces de proximité, d'une zone spa et fitness de 1000 m², d'un business center et de 259 appartements de très haut standing, dont une « villa penthouse » sur le toit de 3000 m². Reste cependant que, d'un point de vue administratif, du moins en France, tout ne semble pas encore totalement réglé. Quelques jours après l'arrestation de son maire, le conseil municipal de Beausoleil émettait le 18 décembre une étrange réserve sur l'éventuelle autorisation de travaux déposée par le promoteur : « Il apparaît que la réalisation d'ouvrages d'infrastructures importants est prévue dans le sous-sol



Le chantier colossal de la tour Odéon n'a pas subi pour l'heure le moindre retard en Principauté de Monaco. (Photomontage DR)

de notre commune et que la qualité de ces constructions pourrait relever non plus d'une déclaration préalable de travaux, mais d'un permis de construire. »

Pour s'assurer de la conformité de cette instruction d'urbanisme », la

commune décidait alors de solliciter l'avis du préfet.

La préfecture n'ayant, pour l'heure, pas répondu, les élus de Beausoleil comme les promoteurs du projet sont depuis lors dans l'expectative.